

Un cavalier : chef d'Etat-major des Armées



Le général d'armée Pierre DE VILLIERS, occupe depuis mars 2010 la fonction de major général des armées, poste qui fait de lui le numéro deux des armées et le plus proche collaborateur de l'amiral GUILLAUD.

Admis à l'Ecole Spéciale Militaire de Saint Cyr en 1975, il choisit à l'issue de sa scolarité de servir dans l'Arme Blindée Cavalerie et rejoint l'Ecole d'application de son arme à Saumur.

Entre 1978 et 2003, il alterne les responsabilités en régiment : chef de peloton de chars AMX30 au 2^{ème} Régiment de Dragons à Haguenau dans le Bas-Rhin, capitaine commandant l'escadron d'éclairage de la 7^{ème} Division blindée à Valdahon dans le Doubs, chef de corps du 501^{ème}-503^{ème} régiment de Chars de combat à Mourmelon-le-

Grand dans la Marne.

En juin 1999, il commande pendant 5 mois le bataillon d'Infanterie mécanisée de la Brigade Leclerc, entrée en premier au Kosovo (dans le cadre de la KFOR).

A trois reprises, il est instructeur des sous-officiers et des lieutenants à Saumur dans le Maine-et-Loire. Enfin, il sert une douzaine d'années (en deux séjours) à Paris à l'Etat-major de l'armée de Terre, à l'inspection de l'armée de Terre, mais aussi à la direction des affaires financières du ministère de la Défense.

De septembre 2003 à juin 2004, il est retenu comme auditeur à la 53^{ème} session du Centre des Hautes Etudes Militaires (CHEM) / 56^{ème} session de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN).

Adjoint au chef de cabinet militaire du Premier ministre le 1^{er} juillet 2004, il est promu général de brigade le 1^{er} décembre 2005. Il est nommé commandant de la 2^{ème} Brigade blindée et commandant d'armes de la Place d'Orléans le 1^{er} août 2006.

Entre décembre 2006 et avril 2007, il commande le *Regional Command Capital* en Afghanistan, une des cinq zones d'action de l'OTAN dans le cadre de la force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS). Il commande 2 500 soldats provenant de 15 pays.

Il est nommé chef du cabinet militaire du Premier ministre à compter du 15 septembre 2008. Il occupe cette fonction de conseiller du chef du gouvernement en matière de défense jusqu'au 11 mars 2010, date à laquelle il est nommé major général des Armées.

En 2014, il est nommé, chef d'Etat-major des Armées (CEMA).

Le général d'armée Pierre DE VILLIERS est grand officier de l'Ordre de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre National du mérite. Il est titulaire de la Croix de la Valeur militaire avec une citation.

Il est marié et père de six enfants. Passionné par le football, il a pratiqué ce sport dans toutes ses affectations précédentes.

Source : <http://www.defense.gouv.fr>

Fonction : Sous l'autorité du Président de la République et du gouvernement, et sous réserve des dispositions particulières relatives à la dissuasion, le CEMA est responsable de l'emploi des forces et assure le commandement des opérations militaires.

Il est responsable :

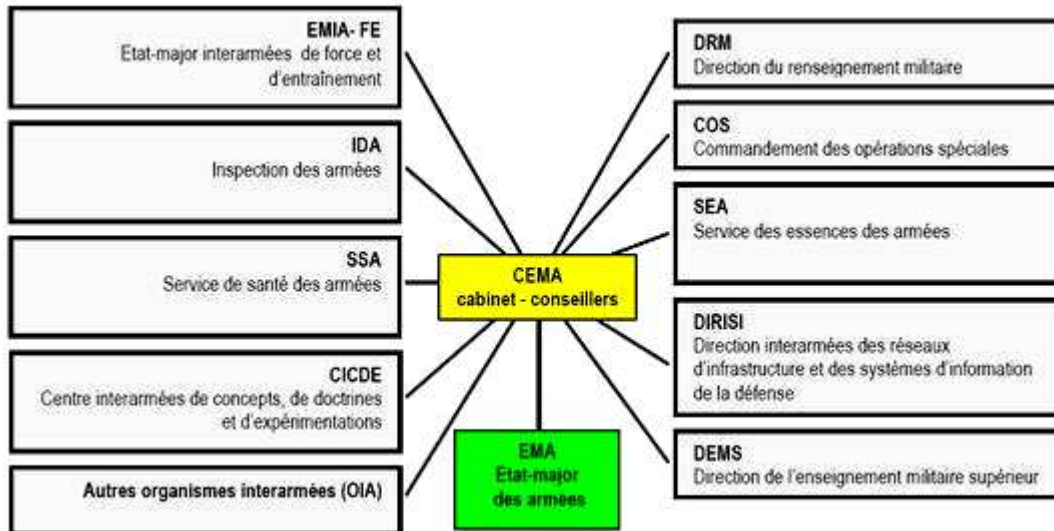
- de l'organisation interarmées et de l'organisation générale des armées ;
- de l'expression **du besoin en matière de ressources humaines** civiles et militaires des armées et des organismes interarmées ;
- de la **condition militaire** et du moral des armées et organismes interarmées ;
- de la **définition du format** d'ensemble des armées et de leur cohérence capacitaire ;
- de la **préparation** et de la **mise en condition d'emploi des armées**. Il définit les objectifs de leur préparation et contrôle leur aptitude à remplir leurs missions ;
- du **soutien des armées**. Il en fixe l'organisation générale et les objectifs ;
- du **renseignement** d'intérêt militaire. Il assure la direction générale de la recherche et de l'exploitation du renseignement militaire et a autorité sur la direction du renseignement militaire ;
- des **relations internationales militaires**. Il est chargé des relations avec les armées étrangères et les structures militaires de l'Union européenne et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Il a autorité sur :

- les chefs d'état-major de chacune des trois armées ;
- les commandants supérieurs dans les départements d'outre-mer, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, et les commandants des forces françaises à l'étranger ainsi que leurs états-majors interarmées ;
- les officiers généraux de zone de défense (OGZD).

Il dispose :

- de l'état-major des armées placé sous les ordres d'un officier général, major général des armées ;
- d'une division affaires générales placée sous les ordres d'un officier général, comprenant un cabinet, un officier général expert dans le domaine de la prospective et de la stratégie, une cellule d'information et de communication, une cellule affaires réservées, un chancelier et des conseillers ;
- d'un conseiller diplomatique et d'aumôniers en chef ;
- d'autorités et d'organismes interarmées relevant directement de son autorité.



Sources : EMA